

Original: espagnol

FONDS POUR LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS¹

En 2020, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 20-09], qui remplace et abroge la Rec. 14-14 dans sa totalité.

La Recommandation 20-09 établit un fonds pour la participation aux réunions (MPF) dans le but d'aider les représentants des Parties contractantes de l'ICCAT en développement à participer et/ou à contribuer aux travaux de la Commission et d'autres organes subsidiaires. Ce fonds a été initialement approvisionné avec 60.000,00 euros provenant du fonds de roulement.

La nouvelle Recommandation diffère de la précédente en ce que certains critères minimaux devront être remplis afin de contrôler les coûts et de minimiser la charge administrative. Ces critères minimaux sont les suivants : : une Partie contractante en développement qui envoie plus de six délégués officiels à une réunion de la Commission ou plus de quatre à une réunion d'un de ses organismes subsidiaires en utilisant ses propres moyens n'est pas habilitée à recevoir un soutien financier du MPF pour couvrir les frais de voyage de cette réunion ; les voyages financés seront réalisés en utilisant le tarif le plus bas de la classe économique ; et l'itinéraire de vol devra être défini au moins 30 jours avant le début de la réunion.

Le financement de ce fonds a été réalisé en 2022 avec une allocation de 40.000,00 euros à charge du chapitre 13.b) du budget de l'ICCAT, comme l'a approuvé la Commission en 2021. En outre, une contribution volontaire a été reçue de l'Union européenne, par le biais du Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités, d'un montant de 210.000,00 euros, à utiliser sur 24 mois.

Le reliquat de l'exercice 2021 se chiffrant à 455.811,72 euros doit également être ajouté à ce fonds. Par conséquent, le solde disponible en 2022 s'élevait à 705.811,72 euros.

Il est à noter que le reliquat de l'exercice 2021 incluait une contribution volontaire de l'Union européenne, par le biais du Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités. Cette contribution a été réalisée dans le cadre d'un contrat qui a pris fin le 31 décembre 2021 et qui a été soldé en 2022, en remboursant le montant non-utilisé à l'Union européenne.

Les réunions ont commencé à se tenir en présentiel au deuxième semestre 2022, et le financement de représentants de Parties contractantes en développement a donc repris pour leur participation à celles-ci. En 2022, 31 voyages ont été gérés et 18 CPC en ont bénéficié.

Pour 2023, ce fonds sera doté d'un solde de 645.159,98 euros, composé du reliquat de 2022 et d'une allocation à charge du budget de la Commission (170.000,00 euros).

¹ Données rapportées au 14 novembre 2022.

Fonds spécial pour la participation aux réunions (MPF)

Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	455.811,72 €
REVENUS	250.000,00 €
Financé par l'ICCAT	40 000,00 €
Contribution volontaire de l'Union européenne à travers le Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités	210.000,00 €
DÉPENSES	230.651,74€
Remboursement de fonds non-utilisés de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2020-2021	122.802,58 €
Réunions scientifiques	38.015,37 €
<i>Réunion d'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (Madrid, Espagne/hybride du 4 au 9 juillet 2022).</i>	<i>2.422,21 €</i>
<i>Réunions des Groupes d'espèces du SCRS et/ou plénière du SCRS (Madrid, Espagne, du 19 au 30 septembre 2022)</i>	<i>35.593,16 €</i>
<i>Réunion intersessions de la Sous-commission 1 (Açores, Portugal/hybride, du 28 au 30 juin 2022).</i>	<i>27.391,00 €</i>
Réunion intersessions de la Sous-commission 4 et 23e Réunion extraordinaire de la Commission (Vale do Lobo, Portugal, du 13 au 21 novembre 2022)	42.442,79 €
Solde au 14 novembre 2022	475.159,98 €

Résumé des dépenses	Réunions scientifiques		Réunion de la Sous-commission 1		Réunion intersessions de la Sous-commission 4 et 23e Réunion extraordinaire de la Commission	
CPC						
Albanie					X	2.407,25 €
Belize			X	2.375,97 €	X	4.265,42 €
Brésil	b)	5.651,25 €				
Côte d'Ivoire			X	1.992,88 €	X	3.027,16 €
Égypte					C	701,78 €
El Salvador	b)	5.456,55 €	X	3.167,36 €	X	4.062,15 €
Gabon	b)	4.967,60 €	X	2.657,22 €	X	3.305,66 €
République de Guinée			X	2.458,07 €		
Guatemala	b)	5.691,93 €			X	4.567,32 €
Honduras					X	5.353,12 €
Mauritanie			X	1.874,79 €		
Nicaragua	b)	3.701,47 €	X	3.771,68 €	X	4.041,29 €
Panama			X	2.870,25 €	X	3.143,88 €
Sao Tomé e Príncipe	b)	2.662,29 €			X	3.369,04 €
Sénégal			X	2.577,99 €		
Sierra Leone	b)	3.291,39 €				
Trinidad et Tobago			X	3.644,79 €		
Tunisie	a) et b)	6.592,89 €				
Uruguay					X	4.198,72 €
Total		38.015,37 €		27.391,00 €		42.442,79 €

a) Réunion d'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée.
b) Réunions des Groupes d'espèces du SCRS et/ou de la plénière du SCRS

C : Voyage annulé